BOX EN SELF STOCKAGE ADOPTONBOX « SCI CAVALE »

Synthèse des garanties et liste des catégories de marchandises ne pouvant pas être entreposées dans le box de stockage

Interdiction de stockage

Le Client ne stockera pas de produits dangereux, prohibés, inflammables, toxiques, contaminants, explosifs, malodorants ou dont le stockage est règlementé

En particulier, et sans que cette liste soit exhaustive, sont interdits de stockage :	Toute substance, préparation ou objet :	D'une manière générale, sont prohibées toutes les substances portant les symboles suivants et/ou faisant l'objet de conditions de stockage réglementées :
Les denrées périssables sujettes à la pourriture (produits alimentaires)	Explosif tel que les gaz comprimés ou liquéfiés	
Les déchets de toute nature (matières animales, toxiques, radioactives, dangereuses)	Comme le GPL, l'acétylène, le butane, le propane…	
Tous types de véhicules terrestres à moteur (épaves ou non) sauf d'outils motorisé (tondeuse, tronçonneuse, etc.) à l'unique condition que le réservoir soit totalement vide, que la batterie soit débranchée et que les câbles de connexion à la batterie soient isolés	Inflammable tel que les vernis, les huiles (végétales, essentielles, minérales lourdes), les résines, les paraffines, les fibres végétales brutes (coton, lin, chanvre…), l'acétone, le white spirit, l'alcool à bruler, le pétrole, le benzène, la térébenthine, le toluène, les nitrates (de sodium, de potassium, d'ammonium…), les carburants	
Les animaux, morts ou vivants,	Oxydant comme l'hydrogène, les chlorates (d'ammonium, de potassium…), les peroxydes, les acides perchloriques forts,	
Les allumettes, briquets, feux d'artifice	Toxique tel que les détachants, les pesticides, l'acide nitrique fumant nocif comme les diluants pour peinture, les détachants	
Les armes à feu et leurs munitions, les explosifs	Dangereux pour l'environnement comme les pesticides, les herbicides, les métaux lourds irritant, sensibilisant, cancérigène mutagène	
Les bombes aérosols	Emettant de la fumée ou des odeurs	
Les biens et objets de valeurs (bijoux, Tableaux, œuvres d'art)		
Tout matériel électroménager sauf s'ils sont Débranchés et totalement vidangés		
L'argent liquide		
Toute substance illégale, interdite de vente ou objet illégalement obtenu, comme les drogues, les contrefaçons, les produits issus de contrebande, vol ou recel, etc…		

Nom et prénon
Signature " lu et approuvé"

CLAUSES DE VOL : PROTECTIONS MECANIQUES CONTRE LE VOL
Les box doivent être REFERMES A CLE.
Le portail commun de chargement, déchargement doit être refermé après toutes les actions terminées ainsi que les entrées communes PORTAIL D ENTREE.
UN MANQUEMENT A CES CONDITIONS ENGAGE LA RESPONSABILITE DU LOCATAIRE.